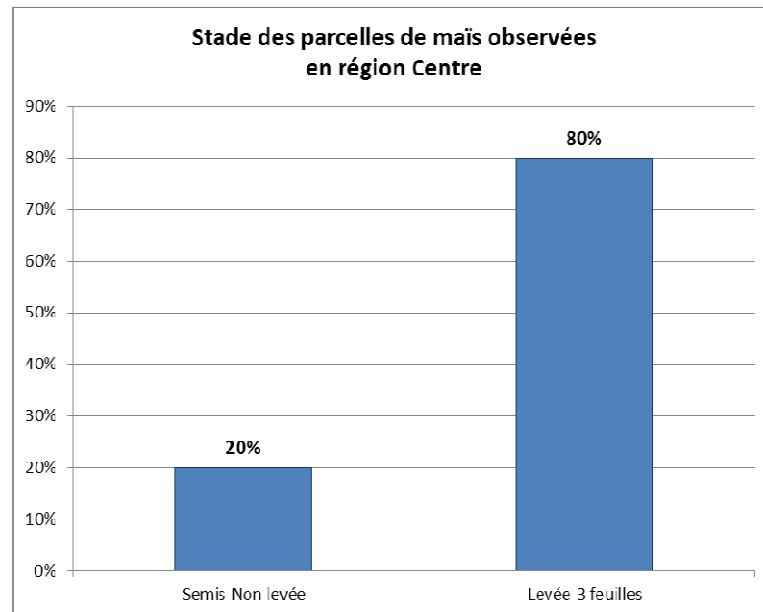


### RESEAU 2012

Pour la période du 3 au 9 mai (semaine 19), 11 parcelles de maïs ont fait l'objet d'une observation.

### STADES DU MAÏS

Les derniers stades notés (entre le 4 et le 9) révèlent que les  $\frac{3}{4}$  des parcelles observées ont levé.



La cartographie des stades de l'ensemble des parcelles observées depuis le 3 mai est présentée en annexe.

### PYRALES

#### Chrysalidation

Le suivi de chrysalidation de la FDGDON 37 à Saint-Genouph (37) a débuté cette semaine. A la date du 4 mai, aucune chrysalide n'a été observée.

Le suivi d'Ouzouer-le-Marché (41) ne commencera que la semaine prochaine en raison d'un développement de la pyrale plus tardif en Beauce qu'en Touraine et au vu des conditions climatiques peu favorables à un développement rapide des larves.

#### Suivi des vols

Le suivi de la pyrale par piégeage débutera la semaine prochaine avec la pose des pièges le lundi 14 mai. Les premiers relevés s'effectueront le lundi suivant (22 mai) pour une présentation des résultats la semaine suivante (BSV n°4). Une carte illustrant la future localisation des pièges connus à ce jour pour 2012 est présentée en annexe.

#### Indications climatiques

Cette semaine, les températures moyennes ont augmenté par rapport à celles de la semaine dernière. Leur cumul est donc très proche de la médiane (cf. annexe « Somme des températures »). En effet, l'écart enregistré à la date du 9 mai est de -9 DJ (base 10) (de -37 DJ à

Châteauroux à +4 DJ à Bourges). Pour les six stations de la région, un retard moyen de 1 jour par rapport à la médiane est constaté.

D'après les prévisions jusqu'au 12 mai, la nouvelle hausse des températures permettra de rattraper le retard avec un cumul moyen de +7 DJ, soit 2 jours d'avance.

## SESAMIES

### Nuisibilité : rappel des observations 2011

Comme les années précédentes, les pièges de 2012 seront posés principalement au sud de la Loire. La première pose de piège et les premiers relevés auront lieu au même moment que ceux des pièges pyrale (respectivement 14 mai et 22 mai).

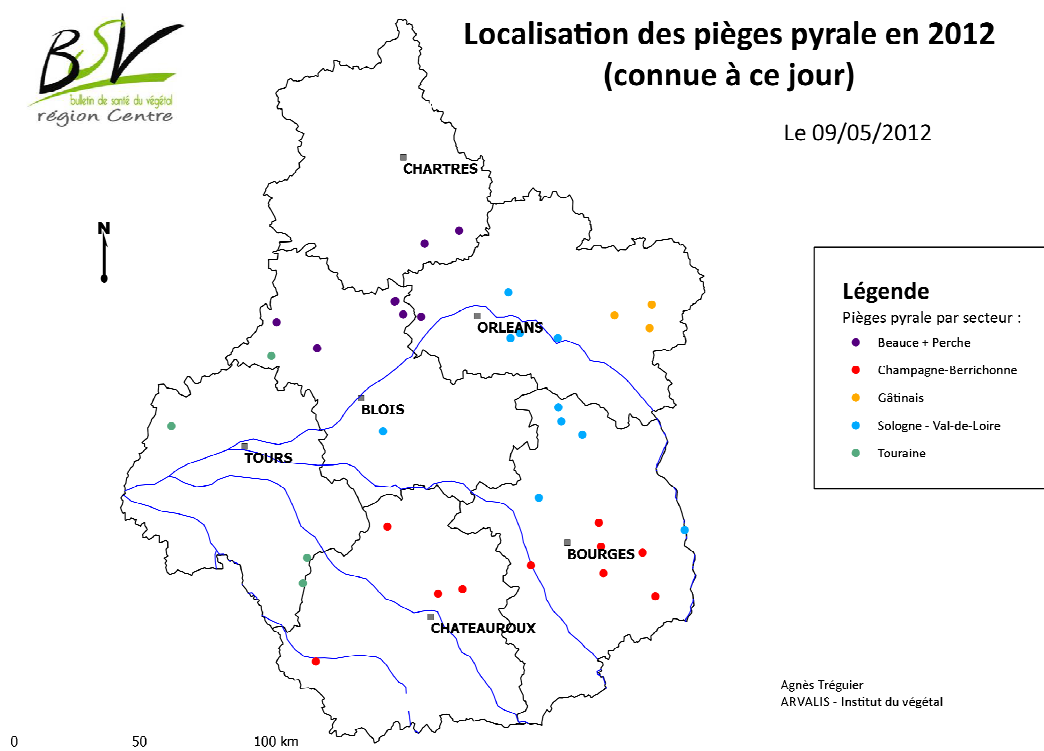
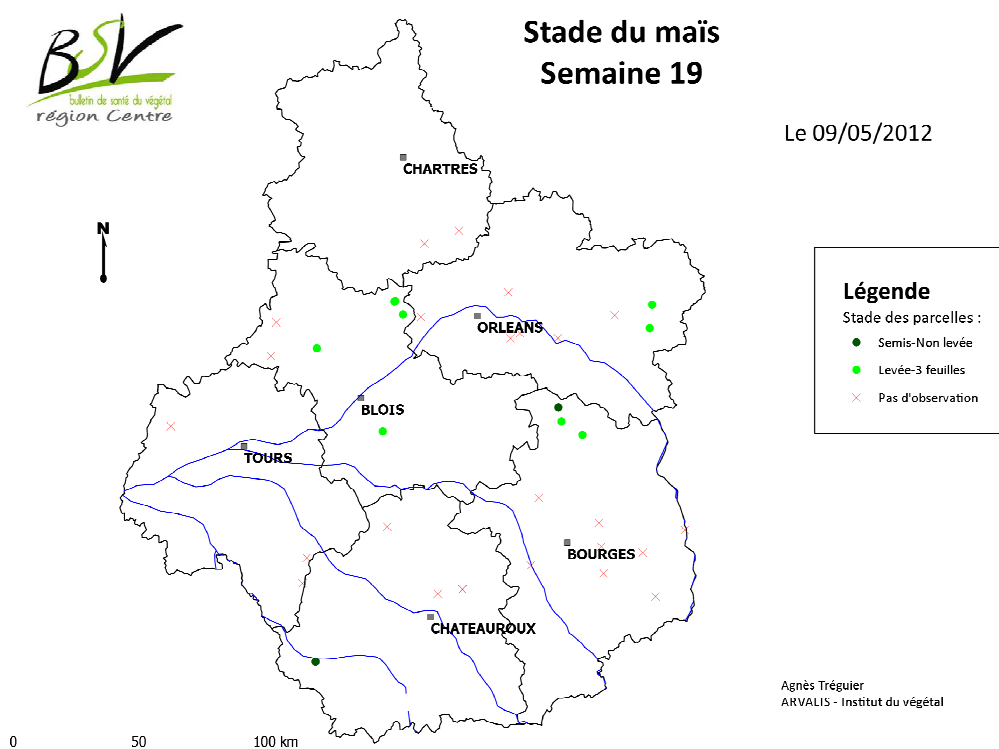
## AUTRES OBSERVATIONS

Dans le Cher, la présence de quelques dégâts (<1%) de mouches des semis est signalée sur une parcelle tandis qu'une autre révèle des traces de limaces.

Des dégâts de petite altise sont notés en faible quantité sur une parcelle du Loiret.

Une parcelle du Loir-et-Cher a subi une forte attaque d'oiseaux causant de nombreux dégâts bien répartis sur au moins 20% de la parcelle.

# Annexes



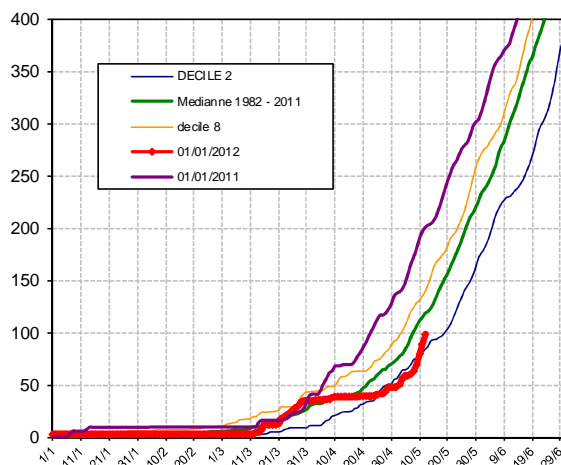
Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle.  
La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

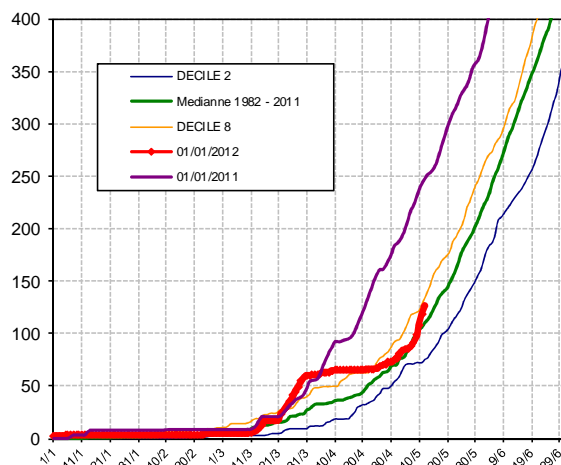
Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.

## SOMME DE TEMPERATURES (BASE 10 DEPUIS LE 01/01/2012)

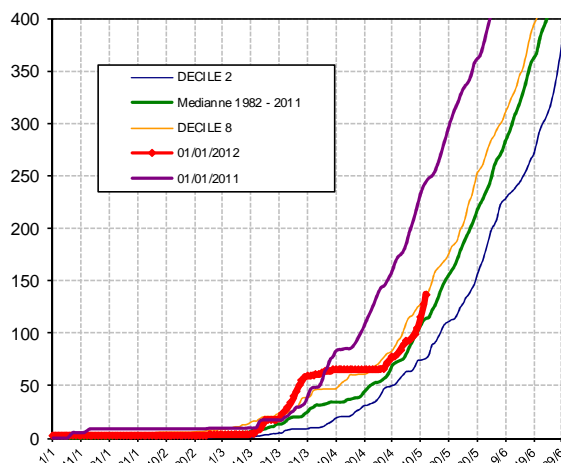
3601 01/01/2012 CHATEAUROUX-DEOLS



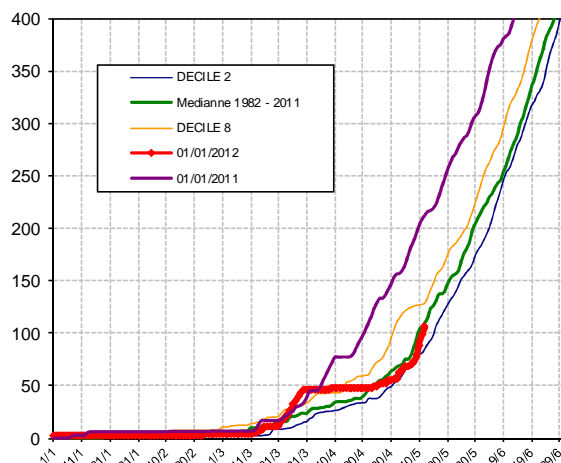
3701 01/01/2012 TOURS-PARCAY-MESLAY



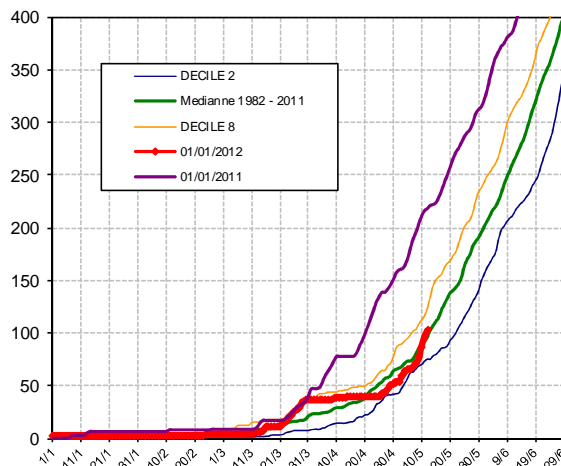
1801 01/01/2012 BOURGES



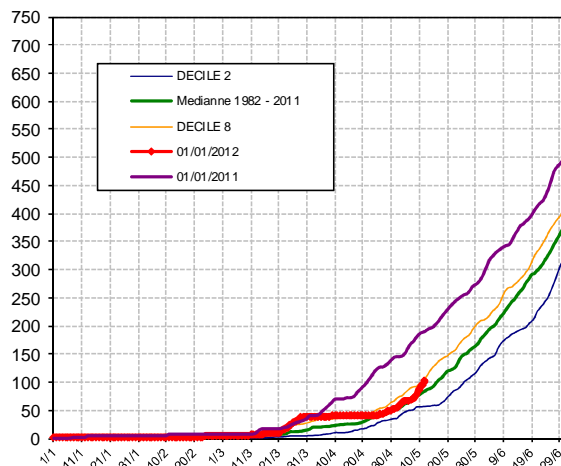
4102 01/01/2012 VILLEFRANCOEUR AERO BLOIS



4501 01/01/2012 ORLEANS-BRICY



2801 01/01/2012 CHARTRES-CHAMPHOL



Source des données : Arvalis-Institut du végétal - Météo France

Directeur de publication : Jean-Pierre LEVEILLARD, Président de la Chambre régionale d'agriculture du Centre  
13 avenue des Droits de l'Homme - 45921 ORLEANS

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'agriculture du Centre dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.

Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture avec l'appui financier de l'ONEMA, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.